



**20<sup>E</sup>**

**A  
N  
N  
I  
V  
E  
R  
S  
A  
I  
R  
E**

---

---

**11<sup>E</sup> CONGRÈS BIENNAL**

**19 NOVEMBRE 2005**

**La communication virtuelle  
au service  
de la vie associative**



Samedi 19 novembre 2005

*Note :* l'horaire des délibérations est présenté **à titre indicatif** et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

- 8 h 30      **Inscription**
- 9 h          **1. Ouverture**  
            ➤ Mot du président
- 2. Élection**  
            2.1 Président-e d'assemblée  
            2.2 Secrétaire d'assemblée
- 9 h 20      **3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des règles de procédure (page 5)**
- 5. Rapport du comité des mises en candidature**
- 10 h         **6. Adoption des procès-verbaux**  
            6.1 10<sup>e</sup> congrès biennal (**page 9**)  
            6.2 Congrès régulier du 27 novembre 2004 (**page 23**)
- 7. Amendement à l'article 53 des règlement généraux (page 33)**
- 8. Rapport sur le suivi de la vie associative**  
            ➤ État de la représentativité (**page 37**)  
            ➤ Agenda des activités (**page 45**)  
            ➤ Suivi des résolutions du Congrès (**page 69**)  
                • **Proposition (page 43)**
- 10 h 30     **8. Affaires politiques**  
            8.1 La communication avec les membres (**page 79**)  
                • **Proposition (page 80)**  
            8.2 La reconnaissance des acquis (**page 80**)  
                • **Proposition (page 81)**  
            8.3 L'accès aux plans de cours, aux travaux et aux examens  
                (**page 82**)  
                • **Proposition (page 84)**  
            8.4 Les baccalauréats par cumul de certificats (**page 84**)  
                • **Proposition (page 85)**  
            8.5 Une association dans le réseau d'éducation des adultes  
                (**page 85**)  
                • **Proposition (page 86)**  
            8.6 Régime d'assurance santé et dentaire (**page 87**)  
                • **Proposition (page 88)**  
            8.7 Retour sur la grève étudiante du printemps 2005 (**page 88**)  
                • **Proposition (page 89)**
- 9. Rapport du Comité des mises en candidature**

12 h 30      **Déjeuner**

|         |   |
|---------|---|
| 13 h 30 | <b>Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction</b> |
|---------|---|

14 h      **POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H :**

**10. Élections aux postes du comité exécutif**

**11. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2004-2005 (page 91)**

➤ Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés

**12. Élections aux postes du conseil de direction**

**13. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2005-2006 et 2006-2007**

➤ AGEEFEP (page 113)

➤ La Brunante (page 121)

➤ Fonds de défense juridique (page 125)

➤ Initiatives étudiantes (page 127)

• **Propositions (page 128)**

**14. Résultats des élections aux postes du conseil de direction**

**15. Mot du président élu**

17 h 30      **16. Clôture**

18 h      *Cocktail du 20<sup>e</sup> anniversaire*

---

# **Procès-verbal du 10<sup>e</sup> congrès biennal**

**Procès-verbal du  
10<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP  
tenu le 22 novembre 2003  
au pavillon 3200 Jean-Brillant**

Président : M. Robert Martin  
Présidente d'assemblée : M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot  
Secrétaire général : M. Normand Bélisle  
Secrétaire d'assemblée : M. Claude Garon  
Présidente d'élections : M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle

**Étaient présent-e-s :**

Juliette Adiahenot, Isabelle Alonzi, Nadia Bandusha, Normand Bélisle, Arianne Benisti, Renée Bernatchez, Ariane Cloutier, Claudette T. Cloutier, Benoît Cyr, Shirley Cyr, Gina D'Alfonso, André Debbané, Danny A. Désiré, Lucie Dionne, Jean-Sébastien Dufresne, Yvonne Ellis, Vicky Éthier, Gyll Gagné, Marie-Michèle Gagné, Gilles-Henri Kabas, Shanidar-Élaine Kerlegrand, Mohamed Khouadri, Nicole Lapiere, Anne-Sophie Léveillée, Marthe Meyers, Sylvain Moussenguet, Jean-Paul Nkiri, Sonia Paquin, Kareen Parent, Geneviève-Maud Patry, Marcelle Paulette, Alain Pratte, Nadège St-Philippe, Denis Sylvain, Béatrice Sillery, Jacques-Simon Toussaint, Alain Tremblay.

**Étaient absent-e-s :**

Bennis Ahlam, Amélie Aubin Murdock, Michaël Benitah, Farida Bouhiaoui, Rim Boukhssimi, Luc Brisebois, Christopher Broadbent, Angelina Cappadocia, Stéphane Chartier, Chi-Cheung Cheng, Philippe Crowe, Hélène Dagenais, Éric David, Bérengère de Siran de Cavanac, Élane Desjardins, Jean Thédinol Étienne, Jean-Baptiste Faby, Jean-Michel Fournier, Michel Frappier, Réjean Gauthier, Nadia Golou, Fritz-michele Guillaume, Véronique Hannover, Bruno Iannuzzi, Rose-Emmanuelle Jean, Ange Langlois, Rodrigo Lima, Martin Logan, Marie-Julie Lussier, Robert Martin, Hugo Meunier, Miriem Mkinsi, Benjamin Mugangu Sez'iragi, Nova Anh T. Nguyen, Irène Nikiéma, Caroline Pelletier, Éric Pineault, Pascal Poilane, Patrick Préville, Marianne Reux, Alexandre Robin, Michel Saint-Germain, Marc-André Séguin, Martin St-Pierre, Suzie Therrien, Isabelle Vallée, Jean Villeneuve, Joël Vincent, Sihem Zellagui, Tahjar Zouhaït.

**1. Ouverture**

Le président, M. Robert Martin, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum à 9 h 15. Il rappelle aux congressistes les principaux points qui seront discutés au cours de la journée.

**2. Élection**

**2.1 Président-e d'assemblée**

*Il est proposé que M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot agisse à titre de présidente d'assemblée.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Vicky Éthier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2.2 Secrétaire d'assemblée

*Il est proposé que M. Claude Garon agisse comme secrétaire d'assemblée.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Gina D'Alfonso

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. André Debbané

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture
  - Mot du président
2. Élection
  - 2.1 Président-e d'assemblée
  - 2.2 Secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. Rapport du comité des mises en candidature
6. Adoption des procès-verbaux
  - 6.1 9<sup>e</sup> congrès biennal
  - 6.2 Congrès régulier du 16 novembre 2002
7. État de la représentativité
8. Affaires politiques
  - La loi sur les associations étudiantes
  - L'aide financière aux études
  - Le financement de la formation continue et des universités
  - Le colloque des adultes en formation
  - La reconnaissance des acquis
  - Le baccalauréat qualifié
  - Les services aux étudiants
9. Rapport du Comité des mises en candidature  
POINT À L'ODRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 14 H.
10. Élections aux postes du comité exécutif
11. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2002-2003
12. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005  
AGEEFEP  
La Brunante  
Fonds de défense juridique
13. Élections aux postes du conseil de direction
14. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
15. Mot du président élu
16. Clôture

#### 4. Adoption des règles de procédure

La présidente d'assemblée explique les règles de procédure.

*Il est proposé d'adopter les règles de procédure proposées.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Sonia Paquin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 5. Rapport du comité des mises en candidature

M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle, présidente du comité des mises en candidature, explique qu'une erreur dans l'information transmise aux membres sur les modalités et la période de mise en candidature aux cinq postes du comité exécutif a obligé l'Association à modifier la période des mises en candidature. Étant donné que cette question est régie par une disposition des Règlements généraux, il est nécessaire d'adopter une proposition pour suspendre cette disposition le temps du présent congrès.

Considérant que la publicité sur le 10<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP, publiée dans le numéro de *Cité éducative* de septembre 2003, a omis les modalités et les délais de la mise en candidature aux cinq postes du Comité exécutif;

considérant que la publication des modalités et délais de mises en candidature constitue une obligation légale en vertu de l'article 66 des Règlements généraux de l'Association;

considérant que l'AGEEFEP, dès qu'elle a été informée du problème, a ajouté à ses affiches une note précisant que les personnes intéressées ont jusqu'au 14 novembre 2003 pour poser leur candidature au Comité exécutif et qu'elle a aussi diffusé cette information sur son site Web;

considérant que cette mesure corrective a été appliquée dès le 24 octobre 2003, soit 21 jours avant la fin de la période de mise en candidature, qui se terminera ainsi huit jours avant le Congrès.

*Il est proposé, pour le Congrès biennal 2003, de ne pas appliquer l'article 66 des Règlements généraux de l'Association, mais plutôt la disposition suivante : la tenue d'une période de mise en candidature aux cinq postes du Comité exécutif de 21 jours, soit du 24 octobre au 14 novembre 2003.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Sonia Paquin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M<sup>me</sup> Brunelle rappelle qu'elle n'a reçu que cinq candidatures au comité exécutif, soit, une pour chacun des postes disponibles : Robert Martin, président; Normand Bélisle, secrétaire général; Claudette T. Cloutier, Yvonne Ellis et Denis Sylvain, vice-présidents. Elle souligne aussi que la période de mise en candidature pour les postes du Conseil de direction se terminera à 13 h 30, aujourd'hui.

## 6. Adoption des procès-verbaux

### 6.1 9<sup>e</sup> congrès biennal

*Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 9<sup>e</sup> congrès biennal tel que présenté.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M<sup>me</sup> Renée Bernatchez

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 6.2 Congrès régulier du 16 novembre 2002

*Il est proposé d'adopter le procès-verbal du congrès régulier de novembre 2002 tel que présenté.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M<sup>me</sup> Gina D'Alfonso

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7. État de la représentativité

M<sup>me</sup> Claudette T. Cloutier présente trois documents qui font état de toutes les personnes qui représentent l'Association dans les instances de l'UdeM et de la FEP, des réunions auxquelles elles ont participé et de l'état d'avancement des différents dossiers.

*Il est proposé d'adopter le rapport sur l'état de la représentativité tel que présenté.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M<sup>me</sup> Marie-Michèle Gagné

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8. Affaires politiques

### 8.1 L'extension de la Charte des droits et libertés

M. Robert Martin rappelle que la FAEUQEP a déposé en juillet dernier une demande d'avis d'enquête à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec relativement à la discrimination systémique dont semblent être victimes les étudiants et les étudiantes adultes du Québec. Or, les réflexions récentes de la Commission contribuent à alimenter le débat sur cette question.

Considérant l'intention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec d'élargir l'application de la charte des droits et libertés afin d'y inclure le droit à l'éducation des adultes.

*Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP de mobiliser tous les groupes intéressés afin de faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il élargisse le champ d'application de la charte québécoise des droits et libertés, et qu'il y inclue le droit à l'éducation des adultes.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Marthe Meyers

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8.2 La loi sur les associations étudiantes**

M. Robert Martin explique pourquoi il est nécessaire de revendiquer des amendements à la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

Considérant que la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants est en processus de révision;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a déposé une demande d'avis d'enquête à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec relativement à la discrimination systémique dont seraient victimes les étudiant-e-s adultes du Québec au regard de la loi sur les associations étudiantes;

considérant que la FAEUQEP a présenté au comité d'accréditation un mémoire dans lequel elle revendique notamment des amendements à l'article 2.1 de la Loi de façon à donner des possibilités réelles aux étudiants et aux étudiantes adultes de créer leurs propres associations étudiantes au secondaire, au collégial et à l'université;

considérant que la Loi procure aux associations accréditées des droits et des pouvoirs indispensables à l'exercice de leur rôle d'interlocuteur privilégié dans le système d'éducation;

considérant que la modification de la Loi constitue la condition première de la création d'un mouvement étudiant adulte;

considérant qu'il existe une forte opposition aux amendements à la Loi que revendique la FAEUQEP.

*Il est proposé que l'AGEEFEP participe activement à toutes les initiatives que pourrait devoir prendre la FAEUQEP pour convaincre le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec d'amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin d'assurer le droit effectif des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université de créer des associations étudiantes accréditées.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Sonia Paquin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8.3 L'aide financière aux études**

M. Denis Sylvain explique que le régime de l'accessibilité financière aux études a également fait l'objet d'une révision au cours de la dernière année. Cette question est aussi directement liée à la Commission parlementaire sur le financement des universités qui aura lieu cet hiver, ainsi qu'à l'enjeu central des droits de scolarité.

Considérant que le régime de l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses) est présentement en processus de révision;

considérant que la FAEUQEP a présenté un mémoire au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études dans lequel elle revendique plusieurs améliorations au régime des prêts et bourses.

*Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir les revendications suivantes :*

1. *Le gel des droits de scolarité.*
2. *L'instauration d'un système de remboursement des dettes d'études à un rythme et des seuils proportionnels au revenu.*
3. *L'instauration d'un impôt postuniversitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités.*
4. *Le relèvement des barèmes de l'aide financière à un niveau suffisant pour couvrir les dépenses réelles auxquelles fait face un étudiant-e vivant dans une région métropolitaine du Québec. Les barèmes seraient par ailleurs indexés annuellement selon la hausse de l'indice des prix à la consommation.*
5. *Le transfert à l'aide financière des étudiant-e-s adultes en formation générale au secondaire qui relèvent présentement de l'aide sociale. Cette aide financière devrait être consentie sous forme de bourses, non de prêts, sans que les personnes en cause perdent leurs droits au chapitre des soins médicaux, des soins dentaires, des soins d'optométrie, etc.*
6. *Le maintien des mesures destinées aux étudiant-e-s à temps partiel en vigueur depuis septembre 2002, l'évaluation de la pertinence de ces mesures au terme de l'année scolaire 2003-2004, l'octroi des prêts par le gouvernement plutôt que par les institutions financières ainsi que l'ajout de la possibilité pour les pères monoparentaux de bénéficier du statut d'étudiant à plein temps même s'ils étudient à temps partiel, au même titre que les mères monoparentales.*

La partie 3 de la proposition, qui porte sur l'instauration d'un impôt postuniversitaire, ne fait pas l'unanimité et elle suscite un débat.

*Il est proposé d'exclure la partie 3 de la proposition et de débattre après coup de la question de l'impôt postuniversitaire.*

PROPOSEUR : Danny A. Désiré

APPUYEUR : Benoît Cyr

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

*Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée, c'est-à-dire en excluant l'article 3 sur l'impôt postuniversitaire.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Jean-Sébastien Dufresne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le débat reprend sur la partie 3. Un premier vote se conclut par une égalité des voix. Le débat se poursuit. Quelle que soit la décision de l'assemblée, plusieurs intervenants souhaitent que l'Association étudie également d'autres avenues pour augmenter le financement des universités.

*Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir l'idée d'instaurer un impôt postuniversitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Jean-Sébastien Dufresne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

AJOURNEMENT POUR LE DÉJEUNER : 12 H 30  
REPRISE DES TRAVAUX : 14 H

Tel que prévu à l'horaire (points 9 et 10 de l'ordre du jour), chacun des cinq membres du Comité exécutif, qui ont été élus sans opposition, s'adressent à l'assistance.

On poursuit avec la suite des affaires politiques.

#### **8.4 Le financement de la formation continue**

M. Denis Sylvain présente le dossier.

Considérant que le Comité d'experts sur le financement de la formation continue, après plus d'un an d'étude, déposera en janvier prochain son rapport au ministre de l'Éducation;

considérant que, dans ses hypothèses de travail, le Comité d'experts envisage notamment une redistribution de l'enveloppe globale que le Québec consacre à l'éducation des adultes et à la formation continue, une mesure qui s'exercerait probablement au détriment des programmes de certificat des universités, ainsi qu'une contribution financière accrue des étudiant-e-s adultes qui fréquentent l'université;

considérant qu'on dénombre aujourd'hui autant d'adultes dans le système d'éducation que de jeunes en formation initiale et que le Québec a officiellement adhéré à la philosophie de l'UNESCO, qui fait de «l'éducation tout au long de la vie» le principe moteur des systèmes d'éducation partout dans le monde, ce qui justifie une augmentation du budget consacré à l'éducation des adultes;

considérant que les universités ne souffrent d'aucune restriction quant au nombre d'étudiant-e-s adultes qu'elles sont autorisées à accueillir et que cette mesure permet aux adultes un libre accès aux universités, ce qui n'est pas le cas au secondaire et au collégial, où persiste un système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel;

considérant que les étudiant-e-s adultes de l'Université appartiennent en très grande majorité à la classe moyenne et que leur budget n'est pas élastique compte tenu de leurs nombreuses autres obligations financières;

considérant que la FAEUQEP a fait des représentations à ce sujet dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité d'experts.

*Il est proposé que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, mette tout son poids dans la balance pour faire valoir les revendications suivantes :*

- 1. La fin du système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel du secondaire et du collégial;*
- 2. Le maintien du mode de financement des programmes de certificat des universités;*
- 3. L'opposition à tout mode de financement qui obligerait les étudiant-e-s adultes des universités à payer plus cher pour leurs études que les étudiant-e-s en formation initiale.*
- 4. L'augmentation du budget global que le Québec consacre à l'éducation permanente, à l'éducation des adultes et à la formation continue.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Ariane Cloutier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **8.5 Colloque des adultes en formation**

M<sup>me</sup> Claudette T. Cloutier présente le dossier.

Considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont été étroitement associées à la création de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que, dans le cadre de cette Semaine, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont été au cœur de l'organisation du Colloque des adultes en formation, dont les deux premières éditions ont eu lieu en octobre 2002 et octobre 2003;

considérant qu'il n'existe au Québec que peu de groupes organisés d'étudiant-e-s adultes, ce qui prive ces derniers de toute influence sur les orientations et le financement du système public d'éducation des adultes;

considérant que les deux premières éditions du colloque ont permis de définir plus précisément un grand nombre de problèmes qui entravent les étudiant-e-s adultes dans leur projet d'éducation et de formation;

considérant que les participant-e-s aux deux colloques ont clairement exprimé leur volonté d'unir leurs forces et de créer un mouvement étudiant adulte regroupant le secondaire, le collégial et l'université.

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne sa participation financière à l'organisation du Colloque des adultes en formation et à la création d'un mouvement étudiant adulte regroupant le secondaire, le collégial et l'université.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Mme Isabelle Alonzi

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8.6 Reconnaissance des acquis

Claude Garon présente le dossier.

Considérant que la question de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels est inscrite dans le programme d'action de l'AGEEFEP depuis sa création, en 1985;

considérant que, dans son avis au ministre publié en juin 2000, le Conseil supérieur de l'éducation a fait de la reconnaissance des acquis une question de «responsabilité sociale» et qu'il a invité les universités à s'engager davantage dans ce domaine, notamment en adoptant un énoncé politique institutionnel;

considérant que la reconnaissance des acquis fait partie des priorités de la Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue en vigueur depuis mai 2002;

considérant que, en avril dernier, l'AGEEFEP a tenu une table ronde de ses représentant-e-s de certificat où elle a mis à jour ses points de vue et ses revendications sur cette question;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente a manifesté un regain d'intérêt pour la reconnaissance des acquis en créant un comité d'étude sur l'implantation d'un système de reconnaissance des acquis à la FEP et à l'Université de Montréal et qu'elle a invité l'AGEEFEP à y participer;

considérant que c'est dans les universités que la reconnaissance des acquis progresse le plus lentement et que bien des embûches se dresseront dans le projet de créer un véritable système à cette fin.

*Il est proposé que l'AGEEFEP se donne une obligation de résultat dans le processus en cours visant à doter la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal d'un système de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et qu'elle mette tous les moyens à sa disposition pour atteindre cet objectif.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Marie-Michèle Gagné

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8.7 Services aux étudiants

M. Normand Bélisle présente le dossier.

Considérant que l'AGEEFEP et la FAECUM ont dénoncé pendant plusieurs années le fait que les étudiant-e-s de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique contribuaient moins que ceux de l'Université de Montréal au financement des Services aux étudiants (SAE) et du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) tout en ayant un accès sans réserve à ces services;

considérant que, au terme d'une difficile négociation visant à rétablir l'équité dans le financement, l'École des HEC et l'École polytechnique ont décidé de se retirer totalement des Services aux étudiants tout en conservant leur participation au CEPSUM;

*Il est proposé que, dans toute négociation future, l'AGEEFEP défende le principe que toute association ou groupe d'étudiant-e-s voulant adhérer aux Services aux étudiants ou au CEPsum le fasse dans les mêmes conditions auxquelles sont assujettis les étudiant-e-s de l'Université de Montréal.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Shirley Cyr

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les points 9 et 10 ayant été traités au retour du déjeuner, on en est maintenant aux affaires financières.

## **11. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2002-20**

M. Normand Bélisle présente le dossier des affaires financières.

*Il est proposé de recevoir le Rapport financier annuel pour l'année 2002-2003 tel que préparé par la firme de vérificateurs Gosselin et Associés.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Jean-Sébastien Dufresne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Il est proposé de retenir les services de la firme de vérificateurs Gosselin et associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2003-2004.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Ariane Cloutier

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Il est proposé d'adopter la proposition de radiation de la dette de 151 815 \$ du café La Brunante à l'égard de l'AGEEFEP.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. André Debbané

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **12. Prévisions budgétaires**

*Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2003-2004 et 2004-2005.*

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M<sup>me</sup> Gina D'Alfonso

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2003-2004.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M<sup>me</sup> Isabelle Alonzi

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour l'exercice financier 2003-2004.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M. André Debbané

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **13. Élections aux postes du Conseil de direction**

Étant donné qu'il y a plus de dix candidats au Conseil, la présidente d'élection, Mme Ghislaine Brunelle, explique les modalités du vote et elle distribue les bulletins de vote. Chacun des candidat-e-s dispose de quelques minutes pour faire valoir sa candidature.

### **14. Résultat des élections au Conseil de direction**

M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle annonce le résultat des élections au Conseil de direction. Les personnes élues sont les suivantes : M<sup>me</sup> Marcelle Paulette, M. Jean-Sébastien Dufresne, M<sup>me</sup> Nicole Lapierre, M. Gyll Gagné, M<sup>me</sup> Shanidar-Élaine Kerlegrand, M<sup>me</sup> Lucie Dionne, M<sup>me</sup> Gina D'Alfonso, M. Sylvain Mousenquet, M<sup>me</sup> Isabelle Alonzi, M. Danny A. Désiré.

### **15. Mot du président**

M. Robert Martin remercie les personnes présentes de leur participation au 10<sup>e</sup> Congrès biennal.

### **16. Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de clore l'assemblée à 17 h 09.

PROPOSEUR : M<sup>me</sup> Gina D'Alfonso  
APPUYEUR : M<sup>me</sup> Lucie Dionne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président,

Le secrétaire général,

\_\_\_\_\_  
Robert Martin

\_\_\_\_\_  
Normand Bélisle

RM/NB/cg

PROCÈS-VERBAL DE LA 10<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
TENUE LE 27 NOVEMBRE 2004, À 10 H,  
À LA CAFÉTÉRIA DU PAVILLON 3200 JEAN-BRILLANT

**Présent-e-s :**

Isabelle Alonzi, Normand Bélisle, Claudette T. Cloutier, André Debbané, Lucie Dionne, Yvonne Ellis, Gyll Gagné, Nicole Lapiere, Robert Martin, Sylvain Moussenguet, Sonia Paquin, Denis Sylvain, Brian Szczepanik, Jacques-Simon Toussaint, Alain Tremblay

Président d'assemblée : Denis Sylvain  
Secrétaire d'assemblée : Claude Garon

**1. Ouverture**

L'assemblée est ouverte à 10 h.

**2. Élection d'un-e président-e d'assemblée ainsi que d'un-e secrétaire d'assemblée**

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M<sup>me</sup> Lucie Dionne, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Denis Sylvain à titre de président d'assemblée.

**3. Élection d'un-e secrétaire d'assemblée**

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M<sup>me</sup> Lucie Dionne, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon à titre de secrétaire d'assemblée.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

À la demande du comité exécutif, le point 7.6 est retiré de l'ordre du jour. M. Brian Szczepanik demande d'ajouter le point 10 « Services à l'UdeM pendant la fin de semaine ». Sur proposition du Comité exécutif, appuyée par M. Gyll Gagné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour amendé, qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Élection
  - 2.1 Présidence d'assemblée
  - 2.2 Secrétariat d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. Démissions et nominations au Conseil de direction
6. Suivi de la vie associative
  - 6.1 État de la représentativité
  - 6.2 Agenda des activités
  - 6.3 Suivi des résolutions du Congrès
7. Affaires politiques
  - 7.1 Accessibilité financière aux études
  - 7.2 Dossier de la rentrée - Campagne d'information
    - A) Présence au cours
    - B) Travaux en équipe
  - 7.3 Nomination d'un recteur ou d'une rectrice

- 7.4 Dossier de la reconnaissance des acquis
  - A) FEP
  - B) ICEA
  - C) ACDEAULF
- 7.5 Semaine québécoise et Colloque des adultes en formation
  - A) Bilan de la dernière année
  - B) Colloque des adultes en formation
  - C) MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation)
    - Politique du Mouvement québécois des adultes en formation
- 8. Affaires financières
  - 8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2003- 2004
  - 8.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2004-2005
  - 8.3 État des résultats Comité des initiatives étudiantes pour l'exercice financier 2003-2004
  - 8.4 État des résultats du Fonds de défense juridique pour l'exercice financier 2003-2004
  - 8.5 Prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2004-2005
- 9. FAEUQEP
- 10. Varia : Les services à l'UdeM pendant le week-end
- 11. Clôture

## 5. Démissions et nominations au conseil d'administration

M. Normand Bélisle souligne que trois membres du conseil de direction ont remis leur démission au cours de la dernière année en raison d'obligations familiales ou professionnelles. Comme le veut la règle, rappelle-t-il, les postes ont été comblés à partir de la liste des personnes qui avaient posé leur candidature au congrès biennal de 2003. Ces trois personnes sont M. Gilles-Henri Kabas, Sonia Paquin et André Debbané.

## 6. Suivi de la vie associative

M<sup>me</sup> Claudette T. Cloutier présente ces trois points.

### 6.1 État de la représentativité

Ce document fait état de tous les comités et organismes de l'UdeM, de la Faculté de l'éducation permanente et de l'extérieur de l'Université où l'AGEEFEP est représentée, en plus des instances internes de l'Association. Sur proposition du comité exécutif, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier tous ces représentant-e-s de l'Association.

M. Brian Szczepanik doute que les conseils de programme soient effectivement opérants et il cite son propre exemple : même s'il est à la fin de son deuxième certificat et qu'il est représentant au conseil de programme depuis plusieurs années, il n'a jamais été convoqué à une seule rencontre.

M. Normand Bélisle souligne à ce propos que certains programmes, notamment ceux de Droit et de Relations industrielles, sont en réalité sous la juridiction d'autres facultés, soit la Faculté de droit et l'École des relations industrielles. C'est pourquoi il n'y a pas de conseil de programme en droit et que l'influence du conseil de programme de Relations industrielles est très limitée. Un certain nombre de programmes, qui appartiennent pourtant à la FEP, n'ont effectivement jamais eu de conseil de programme, une lacune à laquelle la Faculté est censée remédier. À cet égard, le changement fréquent de vice-doyen ou de vice-doyenne aux études au cours des dernières années n'a certainement pas aidé.

M. Robert Martin considère que l'Association devra être davantage proactive dans ce dossier. À titre d'exemple, elle pourrait communiquer avec chacun des responsables de programme au début de l'année pour leur demander de réunir le conseil de programme. M. Martin assure que l'Association réfléchira à la question et qu'elle fera rapport au congrès biennal de novembre 2005.

## **6.2 Agenda des activités**

Pour chacun des mois de l'année, ce document indique la date de toutes les réunions auxquelles ont participé des représentant-e-s de l'Association.

## **6.3 Suivi des résolutions du Congrès**

Ce document répertorie les résolutions adoptées au congrès biennal de 2003 et il indique dans quelle mesure les différents dossiers ont évolué.

## **7. Affaires politiques**

### **7.1. Accessibilité financière aux études**

M. Robert Martin rappelle que le monde étudiant est en ébullition depuis que le ministre de l'Éducation a décidé de transformer en prêts une somme de 103 millions \$ qui était auparavant accordée sous forme de bourses. Tel est l'objet de la proposition suivante :

Considérant que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) a produit, en mai 2004, un avis au ministre de l'Éducation intitulé *L'accessibilité financière à la réussite des études*;

considérant que, dans le cadre de ses travaux échelonnés sur plus d'un an, le CCAFE a entendu des dizaines d'associations étudiantes, organismes, syndicats et établissements qui ont produit un mémoire sur la question et proposé des améliorations au régime de l'aide financière;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a présenté au CCAFE un mémoire intitulé *La pauvreté et l'égalité des chances en éducation*, dans lequel elle écrit « que l'égalité des chances, qui est au cœur de notre système d'éducation, demeure de la rhétorique pour un pourcentage significatif de la population québécoise [...] De même qu'ils sont proportionnellement beaucoup moins nombreux à accéder à l'université, les moins bien nantis sont également sous représentés dans les activités structurées d'éducation des adultes en général »;

considérant que la FAEUQEP partage les priorités du CCAFE, particulièrement celles-ci :

1. « [...] s'assurer que les bénéficiaires du Programme des prêts et bourses puissent effectivement se consacrer prioritairement à leurs études professionnelles, collégiales ou universitaires. Il faut en conséquence revoir à la hausse les paramètres relatifs aux frais de subsistance et au matériel scolaire. De plus, il faudrait relever le seuil de la contribution parentale. »

2. « viser la mise en place d'une stratégie d'accessibilité commençant tôt dans le cheminement scolaire au secondaire. Parmi les mesures à mettre en œuvre pour accroître l'intérêt pour les études chez les personnes des milieux défavorisés, nous proposons notamment un programme permettant aux jeunes de ces milieux d'accumuler, tout au long de leurs études secondaires, un montant d'argent qui

servira à financer une partie du coût de leurs études. De plus, il faudrait moduler l'aide accordée en première année d'études universitaires pour qu'elle soit donnée sous forme de bourses, puis progressivement sous forme de prêts et de bourses. »

considérant que le coût des améliorations que propose le CCAFE au régime de l'aide financière est évalué à environ 120 millions \$, mais que la réussite et la durée moindre des études chez les élèves et les étudiants des milieux moins favorisés ainsi que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée supplémentaire pourraient à elles seules assurer la totalité du financement des mesures proposées;

considérant que le ministre de l'Éducation, dans une initiative unilatérale, a complètement ignoré les recommandations du CCAFE et qu'il a plutôt décidé de convertir en prêts une somme de 100 millions \$ qui était jusqu'alors accordée en bourses et ce, à compter du trimestre d'automne 2004;

considérant que ce sont les étudiants et les étudiantes les moins favorisés qui ont recours à l'aide financière aux études et que ce sont donc eux qui subiront les conséquences financières négatives de la décision du ministre en encourant un endettement accru;

considérant que toute mesure qui a pour effet d'alourdir le fardeau financier des moins bien nantis tout en maintenant le statu quo pour les gens financièrement à l'aise est inéquitable socialement et incompatible avec les objectifs d'égalité des chances et d'accès aux études qui gouvernent le système d'éducation du Québec depuis quatre décennies;

considérant que l'impasse budgétaire invoquée par le gouvernement pour justifier la coupe de 100 millions \$ dans le budget de l'aide financière pourrait être levée en renonçant à la promesse de réduire l'impôt des particuliers de 1 milliard \$ par année pendant cinq ans, comme le réclament plusieurs partenaires de la société québécoise;

considérant que l'initiative unilatérale du ministère de l'Éducation est d'autant plus incompréhensible qu'en sabrant 100 millions \$ en bourses, il a rompu une entente signée en 1999 avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, ce qui prive le Québec d'une subvention fédérale de 70 millions \$ pour l'année en cours.

Sur proposition du conseil de direction, appuyée par M. Jacques-Simon Toussaint, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP :

- a) De faire part au ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, de son opposition à la décision de convertir en prêts une somme de 100 millions \$ qui était jusqu'alors accordée en bourses et qu'elle le presse de revenir aux principes et aux recommandations de l'avis intitulé *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études* que lui a remis le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- b) D'inviter le gouvernement du Québec à renoncer à la promesse de baisse d'impôt de 1 milliard \$ par année pendant cinq ans et d'utiliser une partie de cette somme pour appliquer les mesures proposées dans l'avis que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière a présenté en mai 2004 au ministre de l'Éducation.
- c) De presser le ministère de l'Éducation de négocier avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire une nouvelle entente pour récupérer les 70 millions \$ qu'il devait recevoir du fédéral pour l'année en cours.

## **7.2 Dossier de la rentrée - Campagne d'information**

M<sup>me</sup> Yvonne Ellis fait la présentation de ce dossier en soulignant que la campagne s'est faite de deux façons : la distribution de tracts à la rentrée et de l'information dans l'agenda *L'Indispensable* et le numéro de septembre de *Cité éducative*. La campagne a suscité plusieurs commentaires positifs des membres si bien que l'Association la répétera à chacun des trimestres d'automne et d'hiver, sur ces mêmes thèmes ou sur d'autres sujets d'intérêt général.

### **A) Présence au cours**

Sur ce point, la campagne a rappelé que les seuls modes d'évaluation prévus dans le Règlement pédagogique sont les travaux et les examens. Il n'est donc pas permis d'accorder une note pour la présence aux cours, comme cela semble s'être produit assez fréquemment au cours des dernières années, ce dont se sont plaints plusieurs étudiant-e-s.

Une campagne de cette nature ne pouvant porter que sur un message principal, il y a nuance à cette règle puisqu'il existe des cours où la participation active des étudiant-e-s fait partie de la nature même du cours. Dans ce cas, la présence des étudiant-e-s est évidemment requise et notée.

### **B) Travaux en équipe**

Dans ce cas, la campagne a rappelé que, sauf exception indiquée dans le syllabus du cours, un étudiant-e peut demander d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe. Quand il y a travail en équipe, le Règlement pédagogique précise que chaque étudiant-e doit être évalué individuellement.

## **7.3 Nomination d'un recteur ou d'une rectrice**

Robert Martin souligne que le comité exécutif de l'Association a rencontré séparément, pendant une heure, les deux candidates et le candidat à la succession de M. Robert Lacroix comme rectrice ou recteur. Les rencontres ont porté sur leur vision de l'UdeM, mais aussi sur le rôle de cette dernière en éducation des adultes, en éducation permanente et en formation continue.

Ces rencontres ont servi à déterminer quel candidat l'Association appuiera au Comité consultatif sur la nomination du recteur ou de la rectrice. Il s'agit bien d'un comité « consultatif », car la décision finale appartient au Conseil de l'Université, où l'AGEEFEP dispose d'un vote.

Au terme de ces rencontres, le choix de l'Association s'est porté sur M. Luc Vinet, un physicien qui a mené une fructueuse carrière en recherche et qui a occupé plusieurs postes de professeur et de gestionnaire dans le monde universitaire. Il est présentement principal adjoint à l'Université McGill.

Les principaux points en faveur du choix de M. Vinet sont qu'il connaît fort bien l'UdeM, où il a étudié et enseigné, et qu'il a tissé au fil des ans un réseau de relations au Québec et à l'étranger qui lui sera très utile s'il est effectivement nommé recteur.

M. Brian Szczepanik se dit en désaccord avec ce choix. Il aurait préféré que l'Association appuie la candidature d'une femme compte tenu que les femmes constituent maintenant la majorité à l'UdeM et encore davantage à la FEP.

#### **7.4 Dossier de la reconnaissance des acquis .**

##### **A) FEP**

Claude Garon souligne qu'un comité facultaire a remis hier son rapport à la direction de la Faculté de l'éducation permanente. Composé de sept membres, dont deux de l'AGEEFEP, ce comité a tenu une vingtaine de réunions sur une période de 18 mois. C'est un grand jour dans l'histoire de l'Association qui s'intéresse à cette question depuis sa fondation, en 1985. Le thème du congrès de 1991 était d'ailleurs «Expérience de vie, reconnaissance des acquis».

La politique facultaire que propose le comité n'a pas d'équivalent dans le réseau universitaire québécois, notamment du fait qu'il y aura une personne responsable qui recevra toutes les demandes de reconnaissance des acquis et qui aidera les étudiant-e-s à formuler leur demande. Outre cette personne, le responsable du programme concerné ainsi qu'un chargé-e de cours spécialisé dans la matière analyseront les dossiers, décideront du mode d'évaluation (entrevue, examen, travail, etc.) et prendront la décision. Il y aura également une procédure d'appel si un étudiant-e a des raisons de croire que sa demande n'a pas été traitée de façon appropriée. Cette façon de faire assurera la crédibilité du processus et elle évitera les décisions arbitraires. Notons également que l'étudiant-e devra payer une somme de 150 \$.

Au cours de l'hiver, le projet sera soumis au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente pour adoption.

##### **B) ICEA**

L'AGEEFEP et la FEP ne sont pas les seuls organismes à s'intéresser à la reconnaissance des acquis. En collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation, l'Institut pour la coopération en éducation des adultes (ICEA) prévoit tenir un colloque sur la reconnaissance des acquis au secondaire et au collégial, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui aura lieu dans la première semaine d'avril 2005.

##### **C) ACDEAULF**

L'Association canadienne des éducateurs d'adultes des universités de langue française (ACDEAULF) organisera elle aussi un colloque sur le même sujet, également dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Ce colloque portera sur les pratiques innovantes en la matière et des experts de plusieurs pays devraient y participer.

#### **7.5 Semaine québécoise et Colloque des adultes en formation**

En raison de l'heure tardive, sur proposition de M. André Debbané, appuyée par M. Jacques-Simon Toussaint, il est résolu à l'unanimité de remettre ce point au congrès biennal de 2005.

##### **A) Bilan de la dernière année**

##### **B) Colloque des adultes en formation**

##### **C) MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation)**

**- Politique du Mouvement québécois des adultes en formation**

## **8. Affaires financières**

### **8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2003-2004**

M. Normand Bélisle présente et explique le Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2003-2004. Ces chiffres indiquent que l'Association est en excellente santé financière.

Sur proposition de M. Brian Szczepanik, appuyée par M. Jacques-Simon Toussaint, il est résolu à l'unanimité de recevoir le Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2003-2004.

### **8.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2004-2005**

M. Normand Bélisle dépose les prévisions budgétaires révisées de l'Association pour l'année en cours. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jacques-Simon Toussaint, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2004-2005.

### **8.3 État des résultats Comité des initiatives étudiantes pour l'exercice financier 2003-2004**

M. Normand Bélisle explique l'État des résultats du Comité des initiatives pour l'exercice financier 2003-2004. Au 31 juillet 2004, l'actif de ce fonds totalisait 621,99 \$.

### **8.4 État des résultats du Fonds de défense juridique pour l'exercice financier 2003-2004**

M. Normand Bélisle explique l'État des résultats du Fonds de défense juridique pour l'exercice financier 2003-2004. Au 31 juillet 2004, l'actif de ce fonds totalisait 111 538,68 \$.

### **8.5 Prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2004-2005**

M. Normand Bélisle présente les prévisions budgétaires de La Brunante pour l'exercice financier 2004-2005. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité d'adopter ces prévisions.

## **9. FAEUQEP**

Vice-président de l'Association, M. Denis Sylvain est également président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Il rappelle que la Fédération participe activement à la Table des partenaires de l'université qui tiendra dans quelques mois un mini sommet pour faire le point sur la situation dans les universités québécoises.

La Fédération est très active à l'Institut pour la coopération en éducation des adultes (ICEA) et plus particulièrement dans la Semaine québécoise des adultes en formation et dans l'organisation du Colloque des adultes en formation dont découlera, en avril prochain, la création du Mouvement québécois des adultes en formation.

La FAEUQEP est également membre de l'Association canadienne des éducateurs d'adultes des universités de langue française (ACDEAULF). M. Denis Sylvain fait partie du

conseil d'administration et du comité exécutif et c'est la première fois dans l'histoire de cet organisme qu'un étudiant accède à de telles fonctions. M. Sylvain est plus particulièrement coresponsable de la réflexion devant mener à une revitalisation de l'Association.

La Fédération a également été invitée à siéger à la Commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO, une table restreinte qui compte 25 membres dans l'ensemble du Canada.

Au chapitre du membership, M. Sylvain se réjouit du retour au sein de la Fédération de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). Des pourparlers ont par ailleurs été entrepris avec l'Association étudiante de la Télé-université (AETELUQ) pour qu'elle se joigne au mouvement.

#### **10. Varia : Les services à l'UdeM pendant le week-end**

M. Brian Szczepanik déplore l'état des locaux et l'absence de services dans les pavillons de l'UdeM au cours de la fin de semaine. Il souligne notamment que les toilettes sont malpropres, qu'il n'y a pas d'essuie-mains, que les services alimentaires sont fermés et que même les machines distributrices sont vides.

M. Robert Martin indique que le service des plaintes de l'Association n'a pas reçu de plainte à ce sujet depuis fort longtemps et que, dans ce cas, il est difficile d'intervenir pour tenter d'améliorer la situation.

En ce qui concerne le pavillon 3200 Jean-Brillant, l'expérience a montré que très peu d'étudiant-e-s utilisent le bistro La Brunante lorsqu'il est ouvert et que les ventes se limitent à quelques cafés, ce qui se traduit évidemment par des pertes financières.

#### **11. Clôture**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Lucie Dionne, appuyée par M. Sylvain Moussenguët, il est résolu à l'unanimité de clore l'assemblée. Il est alors 16 h.

Le président,

Le secrétaire général,

---

Robert Martin

---

Normand Bélisle

# **Suivi des résolutions du congrès**

**Report des résolutions du 10<sup>e</sup> congrès de novembre 2003**

|   | <b>Résolution</b>   | <b>Évolution du dossier</b>  |
|---|---|--|
| 1 | <p>Il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• que le conseil de direction présente, lors des congrès, un rapport de suivi des propositions adoptées ;</li> <li>• que ce rapport précise le cheminement qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire dans chacun des dossiers.</li> </ul> | <p>Le présent document constitue un outil de travail qui permettra d'atteindre l'objectif visé.</p> <p>Il sera mis à jour et soumis à toutes les rencontres du Conseil de direction.</p> |


**État de la représentativité**

|   | <b>Résolution</b>   | <b>Évolution du dossier</b>   |
|---|---|---|
| 2 | <p>Il est résolu de féliciter et remercier tous les représentant-e-s précédemment identifiés.</p> | <p>Une lettre de remerciements a été adressée à tous les représentants dont le mandat est échu.</p> |


**BACCAP**

|   | <b>Résolution</b>   | <b>Évolution du dossier</b>  |
|---|---|--|
| 3 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente créent des baccalauréats avec appellation.</p> | <p>Compte tenu de la difficulté de mener deux très gros dossiers de front et compte tenu de l'ouverture démontrée par la FEP à l'égard du dossier de la reconnaissance des acquis par la mise sur pied d'un comité de travail, l'Association a préféré se concentrer sur la résolution du point 4, quitte à reprendre les discussions sur la création des baccalauréats avec appellation par la suite.</p> |



## La reconnaissance des acquis

### Résolutions

### Évolution du dossier

|   |   |  |
|---|---|--|
| 4 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP se donne une obligation de résultat dans le processus en cours visant à doter la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal d'un système de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels et qu'elle mette tous les moyens à sa disposition pour atteindre cet objectif.</p> | <p>Un comité de travail de la FEP de sept personnes, dont deux de l'AGEEFEP, a siégé pendant plus d'un an et produit un Rapport qui recommande à la Faculté d'adopter une Politique facultaire de la reconnaissance des acquis.</p> <p>La direction de la FEP craint qu'une telle politique se heurte à une grande résistance dans l'Université. Aussi souhaite-t-elle plutôt adopter un certain nombre de mesures qui permettront aux étudiants et aux étudiantes d'obtenir de l'aide pour la préparation de leur dossier de demande de reconnaissance des acquis et aux autorités facultaires d'évaluer ces demandes et, éventuellement, de les sanctionner par des crédits.</p> <p>Ces mesures devraient être annoncées avant la fin du trimestre d'automne 2005.</p> |
|---|---|--|



## Affaires politiques – Extension de la Charte des droits et libertés

### Résolutions

### Évolution du dossier

|   |   |   |
|---|---|---|
| 5 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP de mobiliser tous les groupes intéressés afin de faire pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il élargisse le champ d'application de la charte québécoise des droits et libertés, et qu'il y inclue le droit à l'éducation des adultes.</p> | <p>Cet objectif étant partagé par un large secteur de l'éducation des adultes, c'est par sa participation à des organismes comme le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) que l'AGEEFEP défend cette revendication. À ce jour, elle n'a pas trouvé d'écho au gouvernement du Québec.</p> |
|---|---|---|



### Affaires politiques – Loi sur les associations étudiantes

|   | Résolutions  | Évolution du dossier   |
|---|--|--|
| 6 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP participe activement à toutes les initiatives que pourrait devoir prendre la FAEUQEP pour convaincre le gouvernement et l'Assemblée nationale du Québec d'amender la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin d'assurer le droit effectif des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire, du collégial et de l'université de créer des associations étudiantes accréditées.</p> | <p>L'agent d'accréditation du ministère de l'Éducation, qui est responsable de l'application de la Loi, prépare des amendements à la Loi qui seront soumis sous peu au ministre de l'Éducation. Encore là, ce sont le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) qui portent le dossier.</p> <p>À ce jour, on peut tenir pour probable que la Loi, une fois amendée, permettra aux étudiants adultes du secondaire général et du secondaire professionnel de créer des associations accréditées, ce qui n'est pas le cas présentement. Il faudra voir quels autres amendements seront proposés et jusqu'à quel point ils seront conformes à nos attentes.</p> |



### Aide financière aux études

|   | Résolutions  | Évolution du dossier   |
|---|--|--|
| 7 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir les revendications que l'on retrouve dans le mémoire que la FAEUQEP a déposé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.</p> | <p>Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), au terme d'une longue consultation, a proposé plusieurs mesures pour bonifier le régime de l'aide financière. Or, non seulement le gouvernement du Québec n'a-t-il pas retenu les recommandations du CCAFÉ, mais il a tenté de transformer en prêts une somme de 103 millions \$ qui était auparavant offerte en bourses, ce qui a déclenché la grève étudiante de l'hiver dernier. Le problème reste entier, mais il reviendra inévitablement dans l'actualité.</p> |

|   |   |   |
|---|---|---|
| 8 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, profite de toutes les tribunes pour faire valoir l'idée d'instaurer un impôt postuniversitaire pour les diplômé-e-s de l'université, un impôt qui serait limité dans le temps, proportionnel au revenu et dont le produit serait consacré en entier au financement des universités.</p> | <p>L'AGEEFEP croit toujours que le gouvernement aurait intérêt à étudier cette formule. D'une façon ou d'une autre, il faudra remédier au sous-financement des universités québécoises, qui était évalué à 375 \$ millions \$ il y a trois ans, une somme qui s'est sans doute accrue depuis ce moment. La bataille s'est déplacée au gouvernement fédéral, que les provinces pressent d'injecter 2,2 milliards \$ dans le financement de la formation professionnelle et des études postsecondaires. Dans ce scénario, la part du Québec serait de l'ordre de 600 millions \$.</p> |
|---|---|---|



### Le financement de la formation continue

#### Résolutions

#### Évolution du dossier

|   |   |  |
|---|---|--|
| 9 | <p>Il est résolu que l'AGEEFEP, en collaboration avec la FAEUQEP, mette tout son poids dans la balance pour faire valoir les revendications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La fin du système d'enveloppe budgétaire fermée pour les étudiant-e-s à temps partiel du secondaire et du collégial;</li> <li>2. Le maintien du mode de financement des programmes de certificat des universités;</li> <li>3. L'opposition à tout mode de financement qui obligerait les étudiant-e-s adultes des universités à payer plus cher pour leurs études que les étudiant-e-s en formation initiale;</li> <li>4. L'augmentation du budget global que le Québec consacre à l'éducation permanente, à l'éducation des adultes et à la formation continue.</li> </ol> | <p>Au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu de menace relativement aux points 2 et 3. À la lumière du passé, on ne saurait cependant considérer que le danger est définitivement écarté.</p> <p>En ce qui concerne, les points 1 et 4, il s'agit évidemment de questions nationales et c'est toujours par sa participation au MQAF, à la FAEUQEP et à l'ICÉA que l'AGEEFEP fait valoir ces revendications, qui font l'unanimité dans le monde de l'éducation des adultes.</p> |
|---|---|--|



### Colloque des adultes en formation

#### Résolutions

#### Évolution du dossier

|    |   |  |
|----|---|--|
| 10 | Il est résolu que l'AGEEFEP maintienne sa participation financière à l'organisation du Colloque des adultes en formation et à la création d'un mouvement étudiant adultes regroupant le secondaire, le collégial et l'université. | Des fonds sont prévus pour le colloque d'avril 2006. |
|----|---|--|



### Services aux étudiants

#### Résolutions

#### Évolution du dossier

|    |   |  |
|----|---|--|
| 11 | Il est résolu que, dans toute négociation future, l'AGEEFEP défende le principe que toute association ou groupe d'étudiant-es voulant adhérer aux Services aux étudiants ou au CEPsum le fasse dans les mêmes conditions auxquelles sont assujettis les étudiant-e-s de l'Université de Montréal. | C'est cette position qui a été retenue dans le cas de l'École des Hautes Études Commerciales, qui continue d'adhérer au CEPsum aux mêmes conditions que tous les étudiant-e-s de l'UdeM, mais qui s'est retiré des SAE parce qu'elle souhaitait maintenir le traitement de faveur dont elle a bénéficié dans le passé. |
|----|---|--|



### Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2002-2003

Une fois adoptés, ces documents (Rapport des vérificateurs et prévisions budgétaires) ne donnent lieu à aucun suivi particulier, si ce n'est les mises à jour de l'état des revenus et des dépenses que le secrétaire général présente régulièrement au Conseil. C'est pourquoi il ne semble plus utile de les conserver dans le Suivi des résolutions.

# **Affaires politiques**

## 1. La communication avec les membres

Pour parler d'une politique d'information, il importe d'abord de savoir à qui elle s'adresse, en l'occurrence, les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente : environ 7 000 personnes au total, âgées en moyenne de 33 ans, dont la grande majorité occupent un emploi et étudient à temps partiel; environ la moitié d'entre elles ont des enfants. On note aussi que ces personnes habitent un peu partout dans la grande région montréalaise et qu'une majorité d'entre elles n'ont pas à se rendre sur le campus principal de l'UdeM puisqu'elles suivent leurs cours dans les hors campus de Laval, Longueuil, de Lanaudière et Québec. Cette dernière tendance s'est particulièrement accentuée ces dernières années en raison de la popularité des hors campus, qui diminuent le temps de transport des étudiants et des étudiantes habitant en Montérégie, dans la Couronne nord et dans Lanaudière. Si les études sont importantes pour tous et pour toutes, le fait demeure qu'il ne s'agit pas, en général, de leur activité principale.

À l'évidence, ces caractéristiques limitent les possibilités de participation aux activités de l'Association. Les technologies de la communication peuvent toutefois compenser cet inconvénient comme on l'a constaté à la faveur de la grève étudiante du printemps dernier. Alors qu'il aurait été impossible de réunir autant de personnes dans une assemblée générale, plus de 1 200 membres ont en effet participé à la consultation électronique sur l'éventuel engagement de l'AGEEFEP dans la grève. Le fait que, au trimestre d'hiver 2005, quelque 5 200 des 7 000 étudiants et étudiantes avaient fourni une adresse électronique à la Faculté de l'éducation permanente ouvre certainement de nouvelles perspectives de communication. Selon toute probabilité, la proportion d'étudiants « branchés » est d'ailleurs appelée à s'accroître, car il devient de plus en plus difficile d'effectuer des études universitaires sans accès au réseau Internet.

### Plusieurs sujets de consultation

Heureusement, tous les trimestres ne donnent pas lieu à des événements aussi dramatiques que ceux du printemps dernier, mais il y a par ailleurs plusieurs sujets dignes de sondages ou d'autres types de consultation électronique. Ainsi, nous pourrions consulter les membres sur leur appréciation de l'édition imprimée de la revue *Cité éducative*, en y incluant l'option de transformer la revue en bulletin électronique produit selon la fréquence que justifierait l'actualité.

En plus de ce type de consultations ponctuelles, l'AGEEFEP pourrait envoyer chaque trimestre à ses membres un questionnaire portant sur leur appréciation de leur expérience universitaire. Les questions porteraient sur les cours proprement dits, mais aussi sur l'ensemble des services et des conditions dans lesquelles s'effectuent les études.

Comme vous le savez, les participant-e-s au congrès et à l'assemblée générale de l'Association reçoivent la documentation pertinente à la maison une dizaine de jours avant la tenue de l'événement. Ces documents, on pense plus particulièrement au cahier des propositions, ne sont cependant pas diffusés auprès de l'ensemble des membres, une lacune à laquelle nous entendons remédier : dorénavant cette information sera diffusée sur notre site Web et cela, avant la tenue de l'événement.

De façon plus traditionnelle, l'Association communiquera avec tous les nouveaux étudiants et étudiantes, chaque trimestre, afin de leur fournir une information de base sur le rôle que joue leur association étudiante, les principaux dossiers qu'elle défend et les services qu'elle peut leur rendre.

Toutes ces initiatives visent à mieux connaître les points de vue et les attentes des membres, à faire les représentations qui s'imposent auprès des autorités de la Faculté et de

l'Université, et à dynamiser ainsi la vie associative. Elles s'ajoutent aux moyens de communication dont dispose déjà l'Association, soit la revue *Cité éducative*, l'agenda *L'indispensable* et le site Web.

---

**Proposition 1**

Considérant que l'AGEEFEP compte plus de 7 000 membres, en grande majorité des personnes qui étudient à temps partiel tout en assumant des obligations familiales et professionnelles, ce qui limite leur disponibilité;

considérant que la majorité des membres de l'Association ne fréquentent pas le campus principal de l'Université, car ils suivent leurs cours dans les hors campus de Laval, Longueuil, de Lanaudière et Québec;

considérant que plus de 5 000 des quelque 7 000 membres de l'AGEEFEP disposaient d'une adresse électronique au trimestre d'automne 2005, une proportion qui est vraisemblablement appelée à augmenter au cours des prochaines années;

considérant la volonté de dynamiser la vie associative en améliorant la communication avec les membres.

**Il est proposé que l'AGEEFEP adopte une politique de communication comportant les éléments suivants :**

- a) **L'envoi d'une communication à tous les nouveaux membres, au début de chaque trimestre, pour les informer des dossiers principaux et des services que peut leur rendre l'Association.**
- b) **La tenue régulière de consultations électroniques sur des sujets d'intérêt commun.**
- c) **L'envoi d'un questionnaire à tous les membres, chaque fin de trimestre, afin de connaître leur degré d'appréciation des cours qu'ils ont suivis et des services qu'offrent la Faculté d'éducation permanente (FEP), les Services aux étudiants (SAE) et l'Université de Montréal.**
- d) **La diffusion, sur le site Web de l'Association, des documents et des projets de propositions soumis aux congrès biennaux et aux congrès réguliers et cela, avant la tenue de ces événements.**

## **2. La reconnaissance des acquis**

S'il est un dossier qui tient à cœur à tous ceux qui œuvrent en éducation des adultes, c'est bien celui de la reconnaissance des acquis, particulièrement la reconnaissance des acquis expérimentiels.

Après une longue période de stagnation, la pression sur les établissements publics d'enseignement pour qu'ils s'engagent dans la promotion, l'évaluation et la sanction des apprentissages acquis hors de l'école n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Entre autres, en juin 2000, le Conseil supérieur de l'éducation a publié sur la question un avis au ministre de l'Éducation dans lequel il invite explicitement tous les établissements publics d'enseignement, y compris les universités, à se doter d'une politique en la matière.

Deux ans plus tard, en juin 2002, le gouvernement du Québec adoptait une politique d'éducation et de formation continue dont le plan d'action fait de la reconnaissance des acquis une priorité. À l'Université de Montréal, outre les pressions de l'AGEEFEP, l'ombudsman a invité l'établissement à se doter de règles plus précises pour permettre la reconnaissance des acquis.

C'est dans ce contexte que, à l'automne 2003, la Faculté de l'éducation permanente a offert à l'AGEEFEP de participer à un comité facultaire ayant de mandat d'étudier toute la question et de soumettre des recommandations. Le comité a tenu une vingtaine de réunion sur une période d'un peu plus d'un an et il a déposé son rapport à l'automne 2004.

Pour des raisons politiques, c'est-à-dire la crainte de soulever des objections d'autres facultés ou d'instances de l'Université, la FEP n'adoptera pas de politique de la reconnaissance des acquis, comme le recommande le Rapport du comité. La direction de la Faculté opterait plutôt pour un certain nombre de mesures qui permettront aux étudiant-e-s de déposer des demandes de reconnaissance des acquis et aux autorités facultaires d'évaluer ces demandes et, éventuellement, de les sanctionner par des crédits. Du moins au départ, ces mesures pourraient ne s'appliquer que dans un certain nombre de programmes. On en saura plus long à ce sujet lorsque le Conseil de la Faculté aura été saisi de la question, ce qui est prévu au cours de l'automne.

Consciente par ailleurs que le financement de l'opération est de nature à limiter l'implantation de la reconnaissance des acquis, mais aussi pour marquer l'importance qu'elle apporte à cette question, l'AGEEFEP a contribué une somme de 10 000 \$ au projet de la Faculté. Cette contribution a effectivement été consacrée au financement d'une étude qu'a effectuée une andragogue sur les pratiques de reconnaissance des acquis les plus intéressantes dans les universités québécoises et canadiennes. Pour vaincre le scepticisme sur la reconnaissance des acquis, qui est encore relativement répandu dans les universités, il est très utile de démontrer que d'autres universités sont ouvertes à cette pratique et qu'elles n'ont pas à s'en repentir, bien au contraire.

Dans le processus d'implantation, il pourrait arriver qu'une nouvelle contribution de l'Association soit utile pour faire avancer les choses. Il s'agirait cependant de la toute dernière. Cet élément est inclus dans la proposition qui vous est soumise un peu plus loin.

Cela dit, la reconnaissance des acquis ne deviendra systématique que du jour où l'ensemble des universités québécoises se seront donné des dispositifs réglementaires accompagnés des moyens nécessaires pour assurer la constance, l'équité et la crédibilité de l'évaluation des dossiers et des crédits accordés. C'est pourquoi l'AGEEFEP invitera la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) à mener campagne à cette fin dans l'ensemble du réseau universitaire, en particulier auprès de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ).

---

## **Proposition 2**

Considérant que l'AGEEFEP s'intéresse depuis plusieurs années à la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, comme en témoigne le fait que le congrès de 1991 portait sur cette question;

considérant que tant l'avis du Conseil supérieur de l'éducation que la Politique d'éducation et de formation des adultes du gouvernement du Québec invitent l'ensemble des établissements publics d'enseignement, dont les universités, à s'engager dans la reconnaissance des acquis;

considérant que l'ombudsman de l'Université de Montréal a recommandé à l'établissement d'améliorer ses pratiques en la matière;

considérant qu'un comité facultaire de sept membres, dont deux de l'AGEEFEP, a étudié la question et produit un rapport substantiel sur la question;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente, sans aller jusqu'à adopter une véritable politique de la reconnaissance des acquis, comme le recommande le rapport du comité facultaire, a indiqué qu'elle adopterait un certain nombre de mesures pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels;

considérant que l'AGEEFEP avait prévu, dans son budget de l'année 2004-2005, une somme de 10 000 \$ à titre de contribution au financement de l'implantation de la reconnaissance des acquis, une somme qui a été consacrée à une recherche sur les pratiques en vigueur dans les universités québécoises et canadiennes;

considérant que la reconnaissance des acquis ne s'implantera véritablement qu'à partir du moment où l'ensemble des universités québécoises auront adopté des mesures significatives et effectivement appliquées en ce domaine.

#### **Il est proposé :**

- a) **Que l'AGEEFEP mette tout son poids dans la balance pour que la Faculté de l'éducation permanente (FEP) adopte cette année des mesures concrètes pour permettre la reconnaissance des acquis expérientiels.**
- b) **Que l'AGEEFEP prévoie à nouveau une somme de 10 000 \$ dans son budget de l'année 2005-2006 à titre de dernière contribution au financement de l'implantation de la reconnaissance des acquis à la FEP.**
- c) **Que l'AGEEFEP presse la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) de saisir la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) de l'importance d'implanter la reconnaissance des acquis dans l'ensemble du réseau universitaire.**

### **3. L'accès aux plans de cours, aux travaux et aux examens**

Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP discute avec la Faculté de l'éducation permanente de la possibilité de mettre les plans de cours à la disposition des étudiants et des étudiantes afin de faciliter leurs choix de cours. En vain jusqu'à maintenant.

La volonté de l'AGEEFEP dans cette affaire tient au motif suivant : présentement, lorsqu'il s'inscrit à un cours, un étudiant ne dispose que de l'information sommaire sur le site Web de l'université ainsi que dans des documents imprimés tels *Le Guide des études* et *l'Horaire des cours*. Cette information se résume à quelques lignes.

À notre sens, le plan de cours contient une information beaucoup plus substantielle puisqu'on y énumère les objectifs généraux et spécifiques du cours, tout en précisant la matière qui sera abordée dans chacune des 15 périodes de trois heures, ainsi que les modalités d'évaluation. En général, le plan de cours contient aussi une bibliographie. La disponibilité des plans de cours contribuerait, selon nous, à favoriser un choix de cours plus éclairé.

La Faculté se refusant à systématiser l'accès aux plans de cours, l'AGEEFEP devrait-elle le faire elle-même en recueillant les plans de cours auprès de ses membres et en les diffusant sur son site Web? Avant de nous engager dans cette voie, nous devons nous assurer que notre initiative ne pose pas de risques légaux. C'est pourquoi nous avons demandé un avis juridique sur les questions suivantes :

- Les plans de cours sont-ils la propriété des chargés de cours ou de l'université?
- Légalement, pourrions-nous exiger que la Faculté de l'éducation permanente nous remette tous les plans de cours en vue de leur diffusion sur notre site Web?
- Légalement, pourrions-nous inviter nos membres à nous transmettre les plans de cours qu'ils ont en main, toujours en vue de leur diffusion sur notre site Web?

Au départ nous estimons avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Dans un texte de quelques lignes transmis au secrétaire de la Faculté, la Division des affaires juridiques de l'Université a en effet indiqué que, selon son interprétation de deux articles de la convention collective des chargés de cours, l'Université a le droit d'utiliser les examens et les plans de cours. S'il en est effectivement ainsi, la propriété intellectuelle des chargés de cours sur ces documents serait donc très limitée.

### **Accès aux travaux et examens**

En lien avec ce qui précède, il y a aussi un sérieux irritant sur l'accès qu'ont les étudiants à leurs travaux et examens.

Le système fonctionne de la façon suivante. Lorsqu'il a corrigé les travaux et examens de ses étudiants et compilé ses notes, le chargé de cours envoie tous les travaux et examens à la Faculté, qui les conserve jusqu'à un certain nombre de semaines après la fin du trimestre, au cas où un étudiant demanderait une révision de note. Une fois le délai écoulé, les documents sont détruits.

Jusqu'à là, cette façon de faire ne nous pose pas de problème. Là où le bât blesse, c'est que la Faculté refuse de faire une photocopie des travaux et examens lorsque l'étudiant veut les consulter avant la fin du trimestre. Cela nous paraît anti-pédagogique et abusif, car la correction qu'a faite l'enseignant constitue un feedback qui permet à l'étudiant d'identifier ses forces et ses faiblesses dans la maîtrise de la matière à l'étude.

Encore là, selon le point de vue de la Faculté, la question relève de la propriété intellectuelle. Les travaux et examens seraient la propriété du chargé de cours, qui peut donc en limiter l'accès. Il y aurait particulièrement crainte que les questions d'examens circulent trop librement.

De là notre autre question :

- Un étudiant a-t-il le droit d'obtenir une photocopie de ses travaux et de ses examens une fois qu'ils ont été corrigés et notés?

En plus de solliciter un avis juridique en bonne et due forme, nous avons soumis les mêmes questions à l'ombudsman de l'Université de Montréal. L'ombudsman ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte, mais ses points de vue ont un poids moral indéniable.

**Proposition 3**

Considérant que les étudiants et les étudiantes disposent de peu d'information et de conseils sur le contenu précis des cours auxquels ils s'inscrivent;

considérant que l'essentiel de l'information pertinente à un cours est consigné dans le plan de cours;

considérant qu'il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de permettre aux étudiants d'avoir accès aux plans de cours;

considérant que des étudiants ne peuvent accéder à leurs travaux et examens corrigés avant que soit expiré le délai de demande de révision de notes, soit plusieurs semaines après la fin du trimestre;

considérant que l'AGEEFEP a demandé un avis juridique sur ces questions et qu'elle a également sollicité l'opinion de l'ombudsman de l'Université de Montréal.

**Il est proposé**

- a) **Que l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, demande à la Faculté de l'éducation permanente de rendre les plans de cours disponibles à l'ensemble de ses étudiants à titre indicatif et, qu'advenant un refus, l'Association invite ses membres à lui faire parvenir leurs plans de cours chaque trimestre en vue de leur diffusion sur le site Web de l'Association.**
- b) **Que l'AGEEFEP, après avoir obtenu les avis nécessaires, presse la Faculté de l'éducation permanente de fournir aux étudiant-e-s qui le demandent une photocopie de leurs travaux et examens dès le moment où ils sont transmis à la Faculté.**

**4. Les baccalauréats par cumul de certificats**

En ce qui concerne la valeur des baccalauréats par cumul de certificats dans le monde du travail, l'Association note que, année après année, entre 350 et 500 étudiant-e-s de la FEP obtiennent ce type de baccalauréat, ès-arts ou ès-sciences selon le cas. Même si les statistiques ne permettent pas d'en préciser le nombre, on sait que c'est aussi le cas de centaines d'autres étudiant-e-s adultes dans l'ensemble du réseau universitaire.

Même si le Québec compte des milliers de ces bacheliers au cours des dernières décennies, les préjugés envers ce type de formation sont relativement fréquents. Partant du principe que les adultes font des choix qui correspondent à leurs besoins et que, si les baccalauréats par cumul n'avaient que peu de valeur, cela aurait fini par se savoir parmi les étudiants adultes, l'AGEEFEP est encline à croire que les diplômés de la FEP tirent bien leur épingle du jeu dans le marché du travail. L'Association souhaiterait cependant disposer de données plus précises à ce propos et c'est pourquoi elle entend effectuer une étude auprès des diplômés de la Faculté.

**Proposition 4**

Considérant que, bon an mal an, de nombreux étudiants et étudiantes, dont plusieurs centaines de la Faculté de l'éducation permanente, obtiennent un baccalauréat ès-arts ou ès-sciences par le cumul de trois certificats;

considérant que, dans le monde universitaire, voire au ministère de l'Éducation, il subsiste des préjugés à l'égard de ce type de baccalauréat;

considérant qu'on sait peu de choses sur la perception des baccalauréats par cumul dans le monde du travail.

**Il est proposé que l'AGEEFEP finance une étude sur la perception des baccalauréats par cumul de certificats de la Faculté de l'éducation permanente dans le marché du travail et sur la contribution de ces diplômes dans la progression de carrière de ceux et celles qui en sont titulaires.**

**5. Une association dans un réseau d'éducation des adultes**

L'AGEEFEP participe activement à un réseau d'éducation des adultes dont les ramifications sont nationales et même internationales puisque le principal pivot en est l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'AGEEFEP constitue certainement un acteur significatif dans ce réseau puisqu'elle a été à l'origine, au début des années 90, de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), où elle est partenaire de la McGill Association of Continuing Education Students, de l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Association étudiante de l'Université du Québec en Outaouais.

Plus récemment, en avril 2005, l'Association a été un acteur clé dans la naissance du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), un organisme qui ratisse très large puisqu'il regroupe des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Le pari du MQAF, c'est de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes en partant du principe que, au delà des caractéristiques propres à chacun des ordres d'enseignement, tous les étudiants adultes ont des intérêts communs. Les récents numéros de *Cité éducative*, en particulier ceux d'avril 2004 et d'avril 2005, ont consacré plusieurs textes au MQAF et on peut les consulter sur le site Web de l'Association : [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca)

Ces événements constituent des jalons importants dans la construction d'un mouvement d'étudiants et d'étudiantes adultes, qui était inexistant il y a 25 ans. Cela dit, même si les étudiants en étaient absents, le réseau de l'éducation des adultes est bien antérieur à cette époque. Les chercheurs en andragogie, cette discipline qui étudie les caractéristiques particulières de l'apprentissage chez l'adulte, les professionnels et les enseignants aux adultes en ont été de grands artisans à la faveur de la Révolution tranquille et de la venue massive des adultes dans les établissements d'enseignement. On pense plus particulièrement à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), dont l'AGEEFEP est aussi membre depuis la fin des années 80.

Au Québec, c'est cependant l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) qui constitue le principal carrefour de l'éducation des adultes et cela, depuis plus de 50 ans. La

force et la pertinence de l'Institut tiennent principalement dans l'étendue de son membership puisqu'en font partie aussi bien les grandes centrales syndicales CSQ, CSN et FTQ que les organismes populaires, les groupes communautaires ainsi que les professionnels et les spécialistes de l'éducation des adultes des commissions scolaires, des cégeps et des universités.

L'AGEEFEP s'est jointe à l'ICÉA il y a une quinzaine d'années et elle a participé, au fil des ans, à plusieurs de ses comités de travail et initiatives, dont la mise sur pied de la Semaine québécoise des adultes en formation, qui en était en avril dernier à sa troisième édition. Notons que le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, est membre du comité exécutif de l'ICÉA depuis plusieurs années.

L'ICÉA est par ailleurs le principal interlocuteur au Québec de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Partout dans le monde, cette agence des Nations-Unies consacre beaucoup d'énergie pour promouvoir l'idée que l'éducation des adultes constitue une des principales clés pour le développement harmonieux des sociétés au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'AGEEFEP est aussi engagée à ce niveau puisque le président de l'Association, M. Robert Martin, et le secrétaire général, M. Denis Sylvain, sont membres de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO. Le premier y représente l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA) et le deuxième, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont il est le président.

Un des rôles de la Commission de l'éducation est la préparation de la participation canadienne à la 6<sup>e</sup> Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFITEA VI), qui aura lieu en 2009, dans un pays qui reste à déterminer. Ces conférences internationales se tiennent tous les 12 ans, toujours sous l'égide de l'UNESCO, et elles convient les pays participants à s'engager à prendre des mesures concrètes pour favoriser l'accès pour tous à l'éducation tout au long de la vie. À titre d'exemple, la politique québécoise d'éducation des adultes ainsi que la Semaine québécoise des adultes en formation découlent des engagements du Québec à la 5<sup>e</sup> Conférence internationale, qui s'est tenue à Hambourg, en 1997.

---

### **Proposition 5**

Considérant que le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) a été officiellement créé en avril dernier et qu'il regroupe des étudiants et des étudiantes adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université;

considérant que la création du MQAF marque une nouvelle étape dans la constitution d'un mouvement étudiant adulte distinct;

considérant que le regroupement des étudiants adultes des trois ordres d'enseignement dans un même Mouvement constitue le meilleur moyen de donner plus de poids politique à l'éducation des adultes;

considérant que la création du MQAF a été accueillie très favorablement dans le monde de l'éducation des adultes, y compris au gouvernement du Québec si l'on en juge par les premières rencontres des dirigeant-e-s du Mouvement avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et les rencontres prévues avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

considérant que la principale activité du MQAF est un colloque regroupant environ 200 étudiants et étudiantes adultes, venant de toutes les régions du Québec, un événement qui se tient au printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que l'AGEEFEP a été un acteur clé dans la création du Mouvement québécois des adultes en formation.

**Il est proposé que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant à l'organisation du 4<sup>e</sup> Colloque des adultes en formation qui se tiendra au printemps 2006, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.**

## 6. Régime d'assurance santé et dentaire

Au coût de 199,10 \$ par année, le régime d'assurance santé et dentaire offert dans les autres facultés de l'UdeM couvre les dépenses suivantes : les soins dentaires, les soins de la vue, une chambre semi-privée en cas d'hospitalisation, les frais de transport en ambulance, tous les vaccins non couverts par le régime provincial ainsi que les honoraires des professionnels de la santé non couverts par le régime provincial (chiropraticiens, physiothérapeutes, diététiciens, etc.). Au même tarif, soit 199,10 \$, une personne peut assurer son conjoint ou son enfant. Il y a aussi possibilité d'opter pour une couverture familiale, au tarif de 398,20 \$.

Dans la plupart des cas, affirment les responsables du régime, les personnes déjà couvertes par une autre assurance peuvent combiner les deux régimes, ce qui a pour effet d'éliminer leurs frais de franchise et d'obtenir ainsi le remboursement complet de leurs dépenses.

Ce sont les associations étudiantes qui ont la responsabilité d'adhérer à ce régime, qui a été créé en collaboration avec l'Alliance pour la santé des étudiants au Québec ([www.aseq.com](http://www.aseq.com)).

Par ailleurs, lorsqu'une association étudiante manifeste le désir d'adhérer au régime d'assurance, l'ASEQ organise elle-même un référendum postal auprès de tous les étudiants et étudiantes concernés pour s'assurer qu'une majorité d'entre eux approuvent le projet.

Le principal avantage du régime tient évidemment dans le fait qu'il procure une couverture de base à des personnes qui n'auraient pas, autrement, les moyens de s'offrir une assurance. À 199,10 \$ par personne, le coût de cette assurance est en effet très bas, jusqu'à quatre fois moins cher que dans l'entreprise privée, assure l'ASEQ.

Toutefois, lorsqu'une association étudiante adhère au régime, le coût de la prime est inclus dans la facture des droits de scolarité de tous les membres de l'Association, sans exception. Étant automatiquement inscrits, les étudiants et les étudiantes qui ne désirent pas bénéficier du régime doivent effectuer eux-mêmes la démarche pour s'en retirer avant le 30 septembre. Faute de le faire dans ce délai, ils devront payer la prime de 199,10 \$. Dans l'éventualité où l'Association adhérerait au régime d'assurance, elle utiliserait tous ses outils d'information pour rappeler l'importance de cette échéance.

Cette dernière disposition est susceptible de mécontenter un certain nombre d'étudiant-e-s, peut-être même un grand nombre. On ne peut par ailleurs ignorer que de plus en plus de nos membres téléphonent à l'Association pour faire part de leur déception, voire de leur désarroi, de ne pouvoir profiter de l'assurance santé et dentaire; la plupart d'entre eux n'ont pas les moyens de se payer une assurance privée.

Dans les circonstances, il semble donc judicieux de laisser la majorité décider en invitant l'ASEQ à tenir un référendum postal auprès de l'ensemble des étudiants et des étudiantes de la FEP.

### **Proposition 6**

Considérant que les étudiants et les étudiantes de l'Université de Montréal, à l'exception de ceux de la Faculté de l'éducation permanente, ont la possibilité d'adhérer, à un coût très avantageux, à un régime d'assurance santé et dentaire;

considérant que de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes de la FEP communiquent avec l'Association pour déplorer d'être privés de cette possibilité;

considérant que l'Association pour la santé des étudiants du Québec (ASEQ), après avoir reçu une demande d'adhésion d'une association étudiante, vérifie elle-même la volonté des membres d'adhérer au régime en tenant un référendum postal auprès de tous les étudiants et les étudiantes;

considérant que le référendum constitue le moyen le plus fiable et le plus démocratique d'évaluer la volonté des membres.

**Il est proposé que l'AGEEFEP communique avec l'Association pour la santé des étudiants du Québec (ASEQ) afin d'organiser un référendum pour déterminer si les étudiants et les étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente souhaitent adhérer au régime d'assurance santé et dentaire.**

## **7. Retour sur la grève étudiante du printemps 2005**

À la fin de l'hiver et au début du printemps de 2005, l'entêtement du gouvernement du Québec à transformer en prêts une somme de 103 millions \$ qui était jusqu'alors versée en bourses a déclenché la plus importante grève de l'histoire du mouvement étudiant québécois.

C'était sans doute le cas dans bon nombre d'autres associations étudiantes, mais les nombreux appels téléphoniques ont confirmé, dès le début du conflit, que les opinions des membres étaient très polarisées. S'il était manifeste qu'une bonne majorité était d'accord avec la revendication sur les 103 millions \$, il était difficile de déceler une tendance quant au recours à la grève. Rappelons que la grande majorité des étudiants et des étudiantes de la FEP n'étaient pas personnellement touchées par la décision gouvernementale puisque 90 % d'entre eux étudient à temps partiel.

Dans un premier temps, le Conseil de direction a donc appuyé la revendication et indiqué son intention de se solidariser avec les actions que mèneraient l'ensemble des associations étudiantes du campus de l'UdeM – on en dénombre plus de 80 – particulièrement en respectant d'éventuelles lignes de piquetage. L'Association invitait aussi à participer à la grande manifestation organisée le 16 mars.

Loin de calmer le jeu, l'impressionnante manifestation a relancé le mouvement de grève. Un premier sondage mené auprès de 500 membres ayant confirmé que les étudiant-e-s de la FEP étaient très divisés sur un éventuel recours à la grève, la décision a été prise de mener une consultation électronique auprès de l'ensemble des membres disposant d'un courriel et de s'en remettre à la volonté de la majorité. Compte tenu que 5 200 des 7 000 membres

avaient fourni à l'Université leur adresse électronique, cette solution a été jugée préférable à la tenue d'une assemblée générale, qui aurait réuni tout au plus quelques centaines de personnes.

La consultation s'est échelonnée du 22 au 29 mars. Au total, 1 275 personnes y ont répondu. Pour chacun des scénarios (grève générale illimitée, grève d'une semaine, grève de trois jours, grève d'une journée, aucune grève), les étudiants devaient indiquer leur appréciation : très favorable, assez favorable, assez défavorable, très défavorable et ne sais pas/ne réponds pas.

Selon le procédé usuel avec ce type de choix, on a obtenu le nombre de «Pour» en additionnant les très favorable et les assez favorables et le nombre de «Contre» en effectuant la même opération pour les très défavorables et assez défavorables. Sur cette base, on en est arrivé aux résultats suivants :

Nombre de répondants : 1 275

| Type de grève | Pour | Contre | Nsp/ |
|---------------|------|--------|------|
| Illimitée     | 394  | 847    | 34   |
| Une semaine   | 584  | 689    | 22   |
| Trois jours   | 543  | 698    | 34   |
| Une journée   | 553  | 679    | 43   |
| Aucune grève  | 628  | 585    | 62   |

Si la grève illimitée a été rejetée par plus de deux tiers des membres, on constate que les points de vue ont été beaucoup plus partagés sur les autres scénarios de grève.

Aucun de ces derniers n'ayant recueilli une majorité, sauf évidemment celui d'aucune grève, l'AGEEFEP s'en est tenue à la volonté de la majorité.

---

### Proposition 7

Considérant que les membres de l'AGEEFEP étaient très divisés sur l'opportunité de participer à la grève étudiante déclenchée au printemps de 2005;

considérant que, de préférence à la convocation d'une assemblée générale, l'Association a procédé à une consultation électronique de ses membres pour connaître leur volonté de participer ou non à la grève étudiante.;

considérant que la consultation électronique, une première dans l'histoire de l'Association, a été un succès puisque 1 275 personnes y ont répondu, un seuil de participation qu'il n'aurait pas été possible d'atteindre dans une assemblée générale.

**Il est proposé que l'AGEEFEP procède à la consultation électronique de ses membres sur toute question susceptible d'entraîner une grève ou tout autre mouvement de protestation des étudiants et des étudiantes.**